

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 novembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 27 octobre 2025

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BURLLOT David donne pouvoir à VITEL Fabien,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- BENOIT Jean-François,

SECRETAIRE DE SEANCE : Colette LE BOUCHER

Délibération n°2025-094

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 5

CULTURE

QUAI DES RÊVES – CONVENTIONS D'ARTISTES ASSOCIES

Le théâtre municipal Quai des Rêves reconnu scène de territoire pour le théâtre par la DRAC Bretagne s'engage dans une dynamique de soutien à la création contemporaine, au développement artistique sur son territoire et à une politique d'action culturelle en lien étroit avec les habitants. La commune de Lamballe-Armor choisit de faire de sa structure un lieu de vie artistique permanent, un espace de rencontres, de recherche, de création et de transmission.

Les artistes associés choisis partagent ces valeurs et souhaitent développer un travail de création et de transmission en lien étroit avec le territoire.

La convention d'artiste associé a pour objet de formaliser un partenariat visant à inscrire durablement la compagnie dans la vie du lieu culturel et de ses projets. Elle définit les modalités de l'association artistique entre le Quai des Rêves et les compagnies :

- La Volige, pour la saison culturelle 2025-2026
- 13/31 et Le Grand Appétit, pour les saisons culturelles 2025-2026 et 2026-2027

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les modalités du partenariat entre les compagnies 13/31, La Volige et Le Grand Appétit et la commune de Lamballe-Armor,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions afférentes et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 1 – Sébastien M'BAREK (pouvoir porté par Mme LE BOUCHER)

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **05 NOV. 2025**

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le 05 NOV. 2025
De la publication le 05 NOV. 2025

*Pour le Maire,
Par délégation,*
Jérôme DENIS
Directeur Général des Services